



Nos formations pour le 1^{er} semestre 2012



Chère Adhérente, Cher Adhérent,

L'ARA.PL a pour mission de vous aider à accomplir vos obligations comptables et fiscales ou d'actualiser vos connaissances.

Pour cela, nous vous conseillons vivement de participer régulièrement à nos formations. Elles sont animées par des experts-comptables et des professionnels qui connaissent les réalités de l'exercice libéral.

Ce sera aussi l'occasion pour vous de rencontrer des consœurs et des confrères ainsi que des professionnels libéraux exerçant d'autres activités.

Pour vous inscrire, nous vous demandons de nous retourner le coupon-réponse ci-joint le plus rapidement possible.

Nous rappelons par ailleurs à nos **adhérents du Vaucluse** qu'ils peuvent, une fois par mois rencontrer un de nos collaborateurs en AVIGNON, et que certaines formations leur sont aussi proposées en AVIGNON.

Nous espérons répondre à vos attentes et vous rencontrer nombreux.

Bien confraternellement.



Le Président
Yvan MICALLEFF

COMPTABILITÉ/GESTION

TENIR SES REGISTRES COMPTABLES & FAIRE UN ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Assujettis à TVA

Mardi 07 Février 2012 → 09h-12h & 14h-17h30
Jeudi 07 Juin 2012 → 09h-12h & 14h-17h30

Non Assujettis à TVA

Jeudi 09 Février 2012 → 09h-12h & 14h-17h30
Mardi 12 Juin 2012 → 09h-12h & 14h-17h30

Programme

Pour apprendre à enregistrer vos écritures en respectant la nomenclature comptable des professions libérales, un expert-comptable sera votre meilleur formateur et vous donnera les règles et les recommandations d'usage pour organiser au mieux votre comptabilité.

Avec un cas pratique, votre apprentissage sera rapide.

Attention! Les professionnels en franchise de TVA doivent s'inscrire aux séances « Assujettis à la TVA ».

PRÉSENTATION PRATIQUE D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITÉ

Jeudi 02 Février 2012 → 09h-10h
Jeudi 23 Février 2012 → 14h-15h → (Avignon)
Jeudi 15 Mars 2012 → 09h-10h

Jeudi 21 Juin 2012 → 09h-10h
Vendredi 06 Juillet 2012 → 09h-10h

Programme

Le recours à un logiciel de comptabilité est le moyen le plus simple, le plus rapide et le plus sûr de remplir vos obligations comptables et fiscales.

Ce logiciel vous permet également de respecter l'obligation de dématérialiser votre déclaration n° 2035 vers la DGFiP sans avoir à la saisir sur notre Site Internet.

Nous vous proposons de juger par vous-même, en une heure seulement, tout l'intérêt que vous avez d'informatiser votre comptabilité.

Attention! Cette réunion concerne uniquement les adhérents déjà formés à la tenue manuelle des livres comptables.

FISCALITÉ/OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

LES FRAIS DE VÉHICULES : FRAIS FIXES OU FRAIS RÉELS ?

Mardi 21 Février 2012 → 09h-12h

Programme

Le 1^{er} janvier, vous devez choisir la méthode selon laquelle vous déduirez vos frais de véhicules : déduction des frais réels ou d'un forfait ?

Nous détaillerons les critères du choix, les conséquences et les règles propres à chaque régime.

Bien comprendre les enjeux de l'alternative est important s'agissant d'un poste de dépenses significatif chez les professionnels libéraux.

CALCULER MES SOLDES COMPTABLES & FAIRE UN ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Jeudi 23 Février 2012 → 10h-11h → (Avignon)

Mardi 06 Mars 2012 → 09h-10h

Programme

Vous savez tenir vos documents comptables et vous devez calculer vos soldes et faire vos rapprochements bancaires : des exemples pratiques vous permettront de le faire avec plus de facilité que vous ne l'imaginez.



FISCALITÉ/OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

LES TRAVAUX COMPTABLES DE FIN D'ANNÉE

Comptabilité Informatique
Mercredi 22 Février 2012 → 09h-12h
Jeudi 1^{er} Mars 2012 → 14h-17h

Comptabilité Manuelle
Mercredi 22 Février 2012 → 14h-17h
Jeudi 1^{er} Mars 2012 → 09h-12h

Programme

Les écritures comptables, une fois enregistrées, doivent être contrôlées.

Récapitulation annuelle, soldes comptables, balance de trésorerie, état de rapprochement bancaire, ... Ce sont autant d'étapes à franchir avant de souscrire votre déclaration n° 2035.

Frais fixes, CSG, immobilisation ...

En une séance, vous aurez intégré ces fondamentaux pour rédiger avec plus de sérénité votre déclaration n° 2035.

Des formations différentes vous sont proposées selon que votre comptabilité est informatique ou manuelle.

LE TABLEAU OG 31

Jeudi 23 Février 2012 → 11h30-12h30 → (Avignon)
Mardi 06 Mars 2012 → 10h30-11h30

Programme

Il s'agit d'un tableau de contrôle de régularité à fournir avec la déclaration 2035.

Formation courte sur une heure. Le tableau OG 31 est inclus dans l'annexe ARA.PL, il est donc également traité lors de la formation « Rédiger votre déclaration n° 2035 ».

RÉDIGER VOTRE DÉCLARATION N° 2035 ET L'ANNEXE ARA.PL

Comptabilité Informatique
Mercredi 21 Mars 2012 → 09h-12h
Mardi 20 Mars 2012 → 14h-17h

Comptabilité Manuelle
Mercredi 21 Mars 2012 → 14h-17h
Mardi 20 Mars 2012 → 09h-12h

Programme

La dernière étape : passer de la comptabilité à la déclaration.

Approcher pas à pas la déclaration n° 2035 et les changements du nouveau millésime, remplir les renseignements complémentaires demandés par l'ARA.PL et la balance, intégrer de manière pratique les dispositions fiscales les plus récentes et appliquer les opérations extra-comptables ... Nous vous guiderons pour éviter les erreurs les plus souvent commises et vous faire gagner du temps.

Des formations différentes vous sont proposées selon que vous tenez votre comptabilité manuellement ou informatiquement.

LA DÉCLARATION N° 2042

Mardi 15 Mai 2012 → 09h-12h

Programme

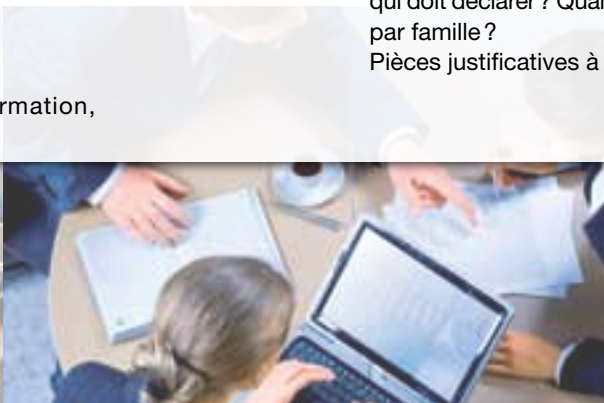
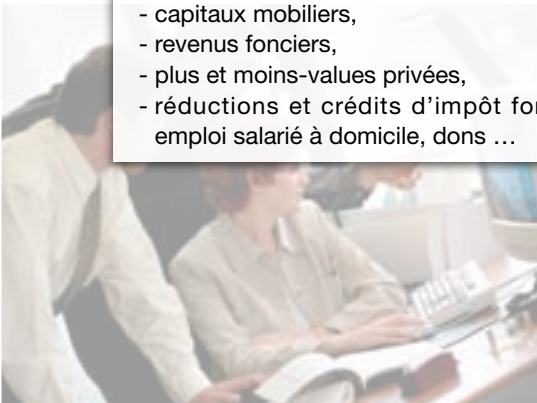
• **Son contenu:**

- revenus professionnels,
- revenus non-professionnels,
- capitaux mobiliers,
- revenus fonciers,
- plus et moins-values privées,
- réductions et crédits d'impôt formation, emploi salarié à domicile, dons ...

• **Divers:**

qui doit déclarer ? Quand ? Combien de déclarations par famille ?

Pièces justificatives à joindre ?



DÉCLARATION N° 2044 ET 2044 S

Mardi 15 Mai 2012 → 14h-17h

Programme

- Revenus fonciers de droit commun.
- Revenus fonciers défiscalisés : Scellier, Besson, Borloo.

SAISIE DE LA DÉCLARATION N°2035 SUR NOTRE SITE INTERNET

Mardi 20 Mars 2012 → 10h-11h → (Avignon)

Jeudi 22 Mars 2012 → 09h-10h

Programme

Vous allez nous adresser via notre Site votre déclaration professionnelle n° 2035 et ses documents annexes. Une bonne information et une bonne présentation vous rendront cette tâche plus facile.

DÉMATÉRIALISATION DE LA DÉCLARATION N°2035 AVEC BNC EXPRESS

Mardi 20 Mars 2012 → 11h30-12h30 → (Avignon)

Jeudi 22 Mars 2012 → 11h30-12h30

Programme

Vous utilisez le logiciel de comptabilité « BNC EXPRESS ». L'Option dématérialisation vous permet de respecter l'obligation de dématérialiser votre déclaration n° 2035 vers la DGFIP sans avoir à la saisir sur notre Site Internet. Nous vous proposons en une heure, de vous initier à cette manipulation simple qui vous assurera sécurité et gain de temps.

TVA : LES GRANDES RÈGLES

Mardi 13 Mars 2012 → 14h-17h

Programme

Cette séance s'adresse en particulier aux professionnels qui s'installent et à ceux qui éprouvent des difficultés pour gérer leur TVA. Son but : faire connaître le champ d'application de la TVA, les obligations comptables et déclaratives liées à cet impôt :

- activités taxables ou exonérées,
- franchise,
- récupération de la TVA,
- régime d'imposition et obligations déclaratives.

CVAE & 2035 E

Mardi 13 Mars 2012 → 09h-10h

Programme

Comment les remplir ?

LA S.C.I & L'I.S.F

Mardi 05 Juin 2012 → 14h-17h

Programme

- La SCI : quel intérêt pour les professionnels libéraux ?
Les règles juridiques et fiscales liées à la création, au fonctionnement et à la dissolution d'une SCI.
Assujettissement à la TVA, impôt sur les sociétés, plus values ...
- L'ISF : champ d'application, bien exonérés, modalités de calcul.

LA CESSIION DE CLIENTÈLE

Mardi 05 Juin 2012 → 09h-12h

Programme

- Technique
- Pièges

NOM du Participant :

(si celui-ci n'est pas l'adhérent)

.....

Téléphone :

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

RÉUNIONS DE FORMATION

1^{er} Semestre 2012

Merci de cocher les dates de formation qui vous intéressent

Bulletin d'Inscription à retourner à :

ARA.PL Aix & Vaucluse – Tour Hémilythe – 150, Avenue Georges Pompidou – CS 60726 – 13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
T° : 04 42 91 50 60 - Fax : 04 42 91 50 61 ou Courriel : audrey.laurent@araplav.org

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Nos formations sont gratuites mais pour être prise en compte, votre inscription doit être accompagnée d'un chèque de **caution de 20 € différent pour chaque formation choisie**. Un chèque global pour plusieurs formations sera **systématiquement refusé**. Vos chèques vous seront restitués à l'issue des formations auxquelles vous aurez assisté.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si vous êtes tenu d'annuler une formation, nous vous demandons d'effectuer cette démarche **5 jours ouvrables** avant la date de celle-ci.

À défaut, **la formation vous sera facturée** du montant de la caution.

TENIR SES REGISTRES COMPTABLES & FAIRE UN ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Assujettis à TVA

Mardi 07 Février 2012 → 09h-12h & 14h-17h30

Jeudi 07 Juin 2012 → 09h-12h & 14h-17h30

Non Assujettis à TVA

Jeudi 09 Février 2012 → 09h-12h & 14h-17h30

Mardi 12 Juin 2012 → 09h-12h & 14h-17h30

PRÉSENTATION PRATIQUE D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITÉ

Jeudi 02 Février 2012 → 09h-10h

Jeudi 23 Février 2012 → 14h-15h → (Avignon)

Jeudi 15 Mars 2012 → 09h-10h

Jeudi 21 Juin 2012 → 09h-10h

Vendredi 06 Juillet 2012 → 09h-10h

LES FRAIS DE VÉHICULES : FRAIS FIXES OU FRAIS RÉELS ?

Mardi 21 Février 2012 → 09h-12h

CALCULER MES SOLDES COMPTABLES ET FAIRE UN ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Jeudi 23 Février 2012 → 10h-11h → (Avignon)

Mardi 06 Mars 2012 → 09h-10h

LES TRAVAUX COMPTABLES DE FIN D'ANNÉE

Comptabilité Informatique

- Mercredi 22 Février 2012 → 09h-12h
- Jeudi 01 Mars 2012 → 14h-17h

Comptabilité Manuelle

- Mercredi 22 Février 2012 → 14h-17h
- Jeudi 01 Mars 2012 → 09h-12h

LE TABLEAU OG 31

- Jeudi 23 Février 2012 → 11h30-12h30 → (Avignon)
- Mardi 06 Mars 2012 → 10h30-11h30

RÉDIGER VOTRE DÉCLARATION N° 2035 ET L'ANNEXE ARA.PL

Comptabilité Informatique

- Mercredi 21 Mars 2012 → 09h-12h
- Mardi 20 Mars 2012 → 14h-17h

Comptabilité Manuelle

- Mercredi 21 Mars 2012 → 14h-17h
- Mardi 20 Mars 2012 → 09h-12h

LA DÉCLARATION N° 2042

- Mardi 15 Mai 2012 → 09h-12h

DÉCLARATION N° 2044 ET 2044 S

- Mardi 15 Mai 2012 → 14h-17h

SAISIE DE LA DÉCLARATION N°2035 SUR NOTRE SITE INTERNET

- Mardi 20 Mars 2012 → 10h-11h → (Avignon)
- Jeudi 22 Mars 2012 → 09h-10h

DÉMATÉRIALISATION DE LA DÉCLARATION N°2035 AVEC BNC EXPRESS

- Mardi 20 Mars 2012 → 11h30-12h30 → (Avignon)
- Jeudi 22 Mars 2012 → 11h30-12h30

TVA : LES GRANDES RÈGLES

- Mardi 13 Mars 2012 → 14h-17h

CVAE & 2035 E

- Mardi 13 Mars 2012 → 09h-10h

LA S.C.I & L'I.S.F

- Mardi 05 Juin 2012 → 14h-17h

LA CESSION DE CLIENTÈLE

- Mardi 05 Juin 2012 → 09h-12h